



Prix du ministère des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick pour la célébration du patrimoine autochtone

“En reconnaissance d’une contribution exceptionnelle à la célébration d’un élément de l’histoire, du patrimoine ou de la culture autochtone au Nouveau-Brunswick”

Un prix sera attribué par Fête régionale du patrimoine.

Le comité organisateur de la Fête régionale du patrimoine coordonnera l’attribution de ce prix.

- Le prix peut être attribué pour un projet individuel ou collectif.
L’élève peut recevoir ce prix une seule fois pendant sa participation aux Fêtes du patrimoine.
Le lauréat de ce prix peut être également choisi comme délégué pour la Fête provinciale du patrimoine, mais ne peut pas recevoir un autre prix ou une médaille à l’occasion de la Fête régionale.

Critères pour l’attribution du prix :

- Le projet peut être présenté en anglais, en français ou dans une langue autochtone par un élève de n’importe quel niveau scolaire.
- Le projet doit avoir un thème ou une perspective autochtone.
- Le projet doit mettre en valeur l’histoire, le patrimoine ou la culture autochtone.
- L’élève doit manifestement posséder une bonne compréhension du thème autochtone choisi et cela doit se refléter dans son projet.
- L’élève doit utiliser dans son projet des ressources qui expriment de façon exacte et appropriée des perspectives autochtones.
- L’élève doit faire preuve d’enthousiasme et de réflexion à l’égard du sujet.

Le lauréat de ce prix recevra :

- Une plaque commémorative ;
- Un cadeau du ministère des affaires autochtones.

L’école du lauréat recevra un trophée commémoratif attrape-rêves (prêté pour une période d’un an).